Accusé de réception en préfecture 077-247700644-20230920-56-2023\_Del-DE Date de télétransmission : 22/09/2023 Date de réception préfecture : 22/09/2023



77170 Brie-Comte-Robert

**2**:01 60 62 15 81

## **SEANCE DU MERCREDI 20 SEPTEMBRE 2023**

N° 56-2023

Objet : Convention d'accès et d'utilisation du centre aquatique L'Oréade sis à Brie-Comte-Robert pour le collège Arthur Chaussy

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la note de synthèse explicative,

Vu la délibération N° 23-2019 en date du 24 avril 2019 portant Délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du centre aquatique de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie et approbation du choix du délégataire,

Vu l'avis favorable, à l'unanimité, de la commission « Finances - Développement de la Communauté » réunie le 12 septembre 2023,

Considérant la volonté des élus de l'intercommunalité de prendre en charge financièrement le coût des créneaux d'utilisation du centre L'Oréade par le Collège Arthur Chaussy,

Considérant que les créneaux réservés par le collège Arthur Chaussy, sont les suivants :

- Lundi de 11h00 à 11h45 sur la période du 18 septembre 2023 au 24 juin 2024.
- Mardi de 13h45 à 14h30 sur la période du 19 septembre 2023 au 25 juin 2024 (partagé avec le collège Georges Brassens).
- Jeudi de 13h45 à 14h30 sur la période du 21 septembre 2023 au 27 juin 2024 (partagé avec le collège Georges Brassens).
- Vendredi de 11h00 à 11h45 le 22 septembre 2023 puis sur la période du 05 janvier 2024 au 28 juin 2024.

Du 18 septembre 2023 au 28 juin 2024 durant la période scolaire et hors vidange.

Considérant que le coût est de 80 euros TTC par classe et par séance,

Accusé de réception en préfecture 077-247700644-20230920-56-2023\_Del-DE Date de télétransmission : 22/09/2023 Date de réception préfecture : 22/09/2023

Suite de la délibération N° 56-2023

En conséquence,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

**Article 1**er : **Approuve** la convention d'accès et d'utilisation de l'espace aquatique L'Oréade pour le collège Arthur Chaussy.

Article 2 : Dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2023 et seront inscrits au budget primitif 2024.

Article 3 : Autorise Monsieur le Président à signer ledit acte ainsi que tout document s'y rapportant.

Délibération adoptée à l'unanimité,

Fait à Brie-Comte-Robert, le 21 septembre 2023.

Le Président, Jean LAVIOLETTE.



Accusé de réception en préfecture 077-247700644-20230920-56-2023\_Del-DE Date de télétransmission : 22/09/2023 Date de réception préfecture : 22/09/2023



Brie-Comte-Robert • Chevry-Cossigny • Servon • Varennes-Jarcy

1 place de la Gare 77170 Brie-Comte-Robert

**2**:01 60 62 15 81

#### **SEANCE DU MERCREDI 20 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt septembre à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie, légalement convoqué le quatorze septembre deux mille vingt-trois s'est rassemblé salle du conseil de la Mairie de Brie-Comte-Robert sise 2 rue de Verdun.

## Etaient présents :

Mesdames BERNARDO, FERRER, LABRUYERE (arrivée avant le vote de la délibération N° 56-2023), LAFORGE, NOEL, SAUVIGNON, SANTIN, VINIIT et Messieurs BEZOT, CHEVALIER, COLLON, COULOUMY, DARMON, DENION, DUPUY, LAVIOLETTE, MORIN, PENNEC, PRUVOT, RALLIERE, SAMANIEGO, SAUVIGNON, SERGEANT, VILLAÇA, WOFSY.

## Etaient représentés :

Madame BOYER pouvoir à Madame VINIT.
Madame GONZAGUE pouvoir à Monsieur WOFSY.
Madame MERIAUX pouvoir à Madame SAUVIGNON.
Madame MOLINERIS pouvoir à Monsieur COLLON.
Madame ROLLET pouvoir à Monsieur VILLAÇA.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil communautaire pour la présente séance, Madame SANTIN a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil communautaire présents, conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers communautaires empêchés.

Membres composant le Conseil communautaire : 30

Membres en exercice : 30
Membres présents : 24 puis 25
Membres excusés et représentés : 5
Membre absent non représenté : 1 puis 0

# Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le Procès-verbal de la séance du mercredi 28 juin 2023.